

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 11054

Numéro SIREN : 413 958 646

Nom ou dénomination : 14 SEPTEMBRE

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2017 sous le numéro de dépôt 125812



1713340101

DATE DEPOT : 2017-12-13

NUMERO DE DEPOT : 2017R125812

N° GESTION : 1999B11054

N° SIREN : 413958646

DENOMINATION : 14 SEPTEMBRE

ADRESSE : 158 ter rue du Temple 75003 Paris

DATE D'ACTE : 2017/12/13

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

NATURE D'ACTE :

RK B122017

14 SEPTEMBRE

Société par Actions Simplifiée au capital de 83 700 €
Siège social : 158 Ter Rue du Temple 75003 PARIS
413 958 646 RCS PARIS



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Apports de

160 parts sociales de la société

14 SEPTEMBRE GRAND SUD

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €
Siège social : 158 Ter, Rue du Temple - 75003 - PARIS
530 638 220 RCS PARIS

Le Commissaire aux Comptes

Audit Conseil – France International

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

Membre de l'ordre des experts comptables et de la compagnie des commissaires aux comptes de la région parisienne

11 Rue des Laitières – 94300 - VINCENNES

Tél : 02 51 30 16 27 - Fax : 02 51 30 17 59 – E. Mail : contact@ac-fi.eu

14 SEPTEMBRE

Société par Actions Simplifiée au capital de 83 700 €
Siège social : 158 Ter Rue du Temple 75003 PARIS
413 958 646 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur le Président de la société 14 SEPTEMBRE,

Suite à notre désignation en qualité de Commissaire aux apports, par décision unanime des associés en date du 6 décembre 2017, relativement à l'apport de 160 parts sociales de la société 14 SEPTEMBRE GRAND SUD, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé 158 Ter, Rue du Temple - 75003 – PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 530 638 220, à la société 14 SEPTEMBRE, société par Actions Simplifiée au capital de 83 700 euros, dont le siège social est situé 158 Ter, Rue du Temple - 75003 – PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 413 958 646.

Nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 225-8 du code de commerce,

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le « Contrat d'apport » signé par la société 14 SEPTEMBRE SAS société par actions simplifiée au capital social de 83.700 euros, dont le siège social est sis 158 ter, rue du Temple – 75003 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 413 958 646 et Madame Isabelle CREMOUX- MIRGALET épouse de Monsieur Olivier MIRGALET, mariée le 30 juin 2007 sous le régime de la séparation de biens. Contrat signé le 26 mai 2007 auprès de Maître Marc RIGOT, notaire, situé 9 rue de la Combe 69650 Saint-Germain-au-Mont.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Le plan de notre rapport sera le suivant :

| | |
|---|----------|
| I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT. | 4 |
| I.1 – Entités participantes à l'opération :..... | 4 |
| I.2 – Liens entre les deux sociétés :..... | 5 |
| I.3 – Motifs et buts de l'apport : | 5 |
| I.4 – Conditions générales de l'apport :..... | 5 |
| I.5 – Description et évaluation des apports :..... | 6 |
| II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT..... | 7 |
| II 1 – Diligences accomplies..... | 8 |
| II.2 – Appréciation du commissaire aux apports | 8 |
| III - CONCLUSION..... | 8 |

I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT.

I.1 – Entités participantes à l'opération :

- société bénéficiaire de l'apport :

La société 14 SEPTEMBRE SAS a pour objet, en France et à l'étranger les activités :

- **D'agence de relations avec la presse écrite, radiodiffusée, télévisée et les nouvelles technologies d'information présentes et futures, et notamment Internet, Intranet et CD Rom.**
- **Organisation de tous évènements pour la promotion de ses clients**
- **Conception et édition de tous supports de communication**
- **Achat d'espaces média pour le compte de ses clients**
- **Création de logotype, charte graphique, campagne de publicité, de promotion, de relations publiques, de relations presse, de marketing direct en France et à l'étranger**
- **Apport d'affaires en qualité d'agent**
- **La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.**
- **La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.**
- **la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.**

- titres de la société, objet de l'apport :

La société 14 SEPTEMBRE GRAND SUD a pour objet, en France et dans tous pays les activités :

- **D'agence de relations avec la presse écrite, radiodiffusée, télévisée et les nouvelles technologies d'information présentes et futures, et notamment internet, intranet et CD Rom.**
- **Organisation de tous évènements pour la promotion de ses clients**
- **Conception et édition de tous supports de communication**
- **Achat d'espaces média pour le compte de ses clients**
- **Création de logotype, charte graphique, campagne de publicité, de promotion, de relations publiques, de relations presse, de marketing direct en France et à l'étranger**

- Apport d'affaires en qualité d'agent
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

I.2 – Liens entre les deux sociétés :

Les deux sociétés sont dirigées par Monsieur Laurent DENIZE, qui est Gérant de la société 14 SEPTEMBRE GRAND SUD SARL et Gérant de la société LHLC PRESSE qui assure la Présidence de la société 14 SEPTEMBRE SAS. La société 14 SEPTEMBRE est associée à hauteur de 80 % au sein du capital de la société 14 SEPTEMBRE GRAND SUD SARL.

I.3 – Motifs et buts de l'apport :

Cet apport s'inscrit dans le cadre de la restructuration juridique et financière des sociétés appartenant au Groupe 14 SEPTEMBRE.

I.4 – Conditions générales de l'apport :

1°) Propriété et jouissance des biens

Tant pour l'Apporteur que pour la Société bénéficiaire de l'apport, le transfert de propriété des titres apportés sera effectif à compter du jour de l'augmentation de capital effective de la société 14 SEPTEMBRE SAS.

Cette signature devra intervenir le 31 décembre 2017 au plus tard. A défaut, le présent acte sera considéré comme non avvenu, sans indemnité de part ni d'autre.

La Société 14 SEPTEMBRE SAS sera, à compter de ladite date, subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux titres apportés.

2°) Charges et conditions

L'apport des biens est fait sous les charges et conditions suivantes :

- *engagement de la Société bénéficiaire*

La Société prendra les biens apportés dans leur état actuel sans pouvoir réclamer aucune indemnité à l'Apporteur. Elle sera subrogée dans les droits attachés auxdits biens.

- **engagements et déclarations de l'apporteur**

L'apporteur déclare par ailleurs :

- qu'il est propriétaire des biens ainsi qu'il est dit ci-dessus ;
- que les titres apportés ne sont grevés d'aucun nantissement ou privilège quelconque ;
- qu'il en a la libre disposition, et que lesdits titres ne font l'objet d'aucune mesure de saisie tant conservatoire qu'exécutoire ;
- que les titres apportés ne font l'objet d'aucune procédure en cours quant à leur propriété ou à leur jouissance ;
- qu'en général, il n'existe rien dans sa situation juridique passée, présente ou prévisible, ni dans celle des biens apportés, aucune interdiction, aucune opposition ou restriction à l'apport ou à la jouissance.

I.5 – Description et évaluation des apports :

Apport de 160 parts sociales de la société 14 SEPTEMBRE GRAND SUD :

Le présent apport est composé de parts sociales de la Société 14 SEPTEMBRE GRAND SUD SARL, dont l'apporteur, Madame Isabelle CREMOUX-MIRGALET, est propriétaire, à savoir la pleine propriété de 160 parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, entièrement libérées, et dont le siège social est situé, 158 Ter, Rue du Temple 75003 – PARIS, Paris. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 530 638 220, soit 20 % des titres composant le capital social de la société 14 SEPTEMBRE GRAND SUD SARL.

La valeur des parts sociales a été déterminée en fonction de deux évaluations externes de la société 14 SEPTEMBRE GRAND SUD SARL, selon des méthodes distinctes et faisant ressortir les valeurs suivantes :

| Méthodes | Valeurs à -10% (€) | Valeurs (€) | Valeurs à +10% (€) | Pondération |
|--------------------------------|--------------------|----------------|--------------------|-------------|
| VAN | 19 638 | 21 820 | 24 002 | 1 |
| Goodwill | 64 250 | 71 389 | 78 527 | 4 |
| Praticiens | 65 685 | 72 984 | 80 282 | 1 |
| Anglos-Saxons lié à la VSB | 131 371 | 145 968 | 160 564 | 3 |
| Discounted Cash Flow | 485 308 | 539 231 | 593 154 | 4 |
| Fiscale | 50 429 | 56 032 | 61 635 | 2 |
| Productivité | 132 847 | 147 608 | 162 368 | 1 |
| Valeur moyenne pondérée | 187 961 | 202 178 | 222 396 | 16 |

Source Evaluation du 25 octobre 2016 réalisée par Monsieur Bertrand Denis – Expert-comptable

| Méthodes de valorisation | Valeurs obtenues | Valeurs retenues | Valeur pondérée |
|--------------------------|------------------|------------------|-----------------|
| ANCC | 24 | - | - |
| Goodwill | 61 | - | - |
| Multiple de l'EBITDA | 205 | 205 | 3 |
| Multiple de l'EBIT | 245 | 245 | 3 |
| Marge Brute | 294 | 294 | 2 |
| Rentabilité | 248 | 248 | 2 |
| Capacité d'endettement | 386 | - | - |
| Discounted Cash flow | 358 | 358 | 1 |
| Valeur moyenne | 228 | 270 | 254 |

Source Evaluation de Novembre 2017 réalisée par Franck Hammer - WHege Corporate Finance

La valorisation de la société 14 SEPTEMBRE GRAND SUD a été arrêtée, d'un commun accord entre les Parties, à la somme de deux cent quarante mille euros (240.000 €).

La valeur des titres apportés a été donc arrêtée à la somme de quarante huit mille euros (48 000 €) pour les cent soixante (160) Titres Apportés, soit trois cent euros (300 €) par Titre Apporté.

L'Apport ne porte que sur les seuls Titres Apportés à l'exclusion de tout autre élément d'actif ou de passif le cas échéant détenu par l'Apporteur.

La valeur de l'apport a donc été arrêtée à 48 000 €.

I.6 – Rémunération des apports :

En rémunération de l'apport évalué à la somme totale de 48 000 €, il sera attribué à l'apporteur, Madame Isabelle CREMOUX-MIRGALET, en contrepartie de l'émission par la Société Bénéficiaire à titre d'augmentation de capital, 13 actions de 100 € chacune de valeur nominale, de la Société 14 SEPTEMBRE.

La différence entre la valeur de l'Apport et la valeur nominale totale des Actions Nouvelles qui le rémunère, soit la somme de quarante-six mille sept cent euros (46.700 €), sera affectée à un compte « Prime d'apport ».

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

II 1 – Diligences accomplies

Les travaux auxquels nous nous sommes livrés ont porté principalement sur les points suivants :

- ✓ Nous nous sommes entretenus avec Monsieur Laurent DENIZE et ses conseils,
- ✓ Nous avons pris connaissance de la documentation juridique, comptable et financière utile à l'accomplissement de ma mission,
- ✓ Nous avons obtenu et analysé la situation comptable de la société 14 SEPTEMBRE GRAND SUD arrêtée au 30 septembre 2017.
- ✓ Nous avons obtenu les deux rapports d'évaluation effectués par Monsieur Bertrand DENIS, expert-comptable et Franck Hammer de WHege Corporate Finance.
- ✓ Nous avons obtenu une lettre d'affirmation portant notamment sur l'absence d'événement ou fait susceptible d'affecter de manière significative, la valeur des titres apportés.

II.2 – Appréciation du commissaire aux apports

La méthode appliquée pour la détermination de la valeur des titres apportés est satisfaisante et les contrôles que nous avons réalisés n'ont pas révélé d'anomalies susceptibles de remettre en cause d'une manière significative la présente évaluation.

III - CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport, s'élevant à 48 000 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les parts sociales apportées sont au moins égales au montant de la souscription du capital, prévue à cet effet.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Vincennes, le 13 décembre 2017

Le Commissaire aux Apports

Audit Conseil France International
Représentée par Monsieur Soufian MALIK